Ministério das Infraestruturas e dos Recursos Naturais

PROJETO NEXUS
NEW ERA

BANCO AFRICANO DE DESENVOLVIMENTO

SERVIÇOS DE CONSULTORIA

AVISO DE MANIFESTAÇÃO DE INTERESSE PARA A CONTRATAÇÃO DE UM GABINETE PARA REFORÇAR A CAPACIDADE INSTITUCIONAL E A MOBILIZAÇÃO DE RECURSOS FINANCEIROS PARA O CLIMA

Pedido de manifestação de interesse N.º **03/NEW-ERA/FAD/2026**

Anúncio Data: **20 de Novembro de 2026**

1. O **Governo da República Democrática de São Tomé e Príncipe** recebeu financiamento do **Banco Africano de Desenvolvimento (BAD)** para cobrir o custo do **Projeto Nexus de Resiliência Hídrica, Energética e Agricultura (NEW-ERA)**, do **Ministério das Infraestruturas e dos Recursos Naturais (MIRN)**, e pretende utilizar parte dos recursos deste donativo para financiar a **contratação de um gabinete para reforçar a Capacidade Institucional e a Mobilização de Recursos Financeiros para o Clima.**

2. Os serviços previstos neste contrato visam a melhorar o desempenho global dos setores da água, energia, agricultura, ambiente e alterações climáticas, bem como aumentar os fluxos de financiamento para estes setores.

A duração da missão é de **07 (sete) meses**.

3. A Coordenadora do Projeto PRIASA III e o Instituto Nacional de Água (INA) convidam os Gabinetes de consultoria elegíveis a manifestarem o seu interesse em prestar os serviços acima referidos. Os Gabinetes interessados devem fornecer informações sobre a sua capacidade e experiência que demonstrem que estão qualificados para realizar estes serviços (documento e referências relativas à execução de contratos semelhantes, experiência anterior relevante em missões semelhantes, disponibilidade de pessoal qualificado para a missão, CV acompanhado de documentos comprovativos e outras informações adicionais, etc…).

4. Os critérios de elegibilidade, a constituição da lista restrita e o procedimento de seleção devem obedecer aos do Banco Africano de Desenvolvimento, conforme especificado na Estrutura de Aquisições do Banco, datada de 2015, que está disponível no site do Banco em: https://www.afdb.org/en/projects-and-operations/procurement/new-procurement-policy.

Um Gabinete será selecionado de acordo com o método **SBQC (Seleção Baseada na Qualidade e Custo)** definido na política de compras.

5. Os Gabinetes interessados podem obter mais informações e os termos de referência detalhados no endereço abaixo indicado, durante o horário normal de trabalho das 08:00h às 12:00h e das 14:00h às 16:00h, no gabinete do projeto PRIASAIII, situado na Avenida Marginal 12 de Julho, Tel: (239) 2226243 - Email: projectonexus@mirn.gov.st.

6. As manifestações de interesse devem ser enviadas em francês ou português para o endereço acima indicado, o mais tardar até **11 de Dezembro de 2026 às 16 horas,** com a menção expressa **"Manifestação de Interesse para reforçar a Capacidade Institucional e a Mobilização de Recursos Financeiros para o Clima".**

Nota: A manifestação de interesse de um consultor não implica qualquer obrigação por parte do PRIASAIII relativamente à sua seleção.

Feito em São Tomé 20 de Novembro de 2026

La Coordinatrice

PRIASA III
Tel: 2226243
C. P. - 243

Ayarra Trigueiros dos Ramos

MINISTERE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

PROJETO NEXUS
NEW ERA

BANQUE AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

PROJET NEXUS EAU ÉNERGIE CLIMAT RESILIENCE AGRICULTURE (NEW-ERA)
FINANCEMENT : FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)
DON N° 2100150044898, DECEMBRE 2025
PROJET N°: P-ST-EAZ-003

SERVICES DE CONSULTATION

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR RENFORCER LA CAPACITE INSTITUTIONNELLE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE CLIMAT

Demande de manifestation d'intérêt N °**03/NEW-ERA/FAD/2026**

Annonce Date : **20 Novembre 2026**

1. Le **Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Principe** a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du **Projet Nexus Eau Énergie Climat Résilience Agriculture (NEW-ERA)** du **Ministère de l'Infrastructure et des Ressources naturelles**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de service d'un **cabinet pour renforcer la Capacité Institutionnelle et la Mobilisation des Ressources Financières pour le Climat**.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent à améliorer les performances générales des secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique et augmenter les flux de financements vers ces secteurs.

La durée de la mission est de **07 (sept) mois**.

3. La Coordinatrice du Projet de Cogestion des Extrêmes Climatiques pour la Résilience de l'Agriculture et de la Pêche (PRIASA III) invite les Cabinets de

conseil éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services cités ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc…).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection doivent être conformes à ceux de la Banque africaine de développement, tels que spécifiés dans le Cadre de passation des marchés de la Banque, daté de 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse suivante : https://www.afdb.org/en/projects-and-operations/procurement/new-procurement-policy.

Un Cabinet sera sélectionné conformément à la méthode **SBQC (Sélection Basée sur la Qualité et le Coût)** définie dans la politique de passation des marchés.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et de terme de référence détaillé à l'adresse ci-dessous pendant les heures normales de travail à partir de 08: 00h à 12h et de 14h00 à 16h00 dans le bureau du projet PRIASAIII, situé à l'Avenue Marginal 12 de Julho, Tel : (239) 2226243 - Email : projectonexus@mirn.gov.st.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées en langue française à l'adresse ci-dessus au plus tard le **11 Décembre de 2026 à 16 heures** et porter expressément la mention « **Manifestation d'Intérêt pour renforcer la Capacité Institutionnelle et la Mobilisation des Ressources Financières pour le Climat** ».

Remarque: L'intérêt manifesté par un Cabinet ne comporte aucune obligation de la part de PRIASAIII concernant sa sélection.

Fait à São Tomé 20 Novembre 2026.

La Coordinatrice



Ayarra Trigueiros dos Ramos

MINISTERE DE L'INFRASTRUCTURE
ET DES RESSOURCES NATURELLES

PROJETO NEXUS
NEW ERA

BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT

PRIASA III
Telf: 2226243
C. P. - 243
S. Tomé

PROJET NEXUS EAU ÉNERGIE CLIMAT RESILIENCE AGRICULTURE (NEW-ERA)

FINANCEMENT : FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)

DON N° 2100150044898, DECEMBRE 2025

PROJET N° : P-ST-EAZ-003

SERVICES DE CONSULTATION POUR :

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR RENFORCER LÀ CAPACITE INSTITUTIONNELLE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE CLIMAT

TERMES DE RÉFÉRENCE

N.° : C3/NEW-ERA/FAD/2026

NOVEMBRE 2026

ÍNDICE

1. INTRODUCTION 3
2. OBJECTIF 6
3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL 6
4. TACHES ET RÉSULTAT 7
4.1. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES 7
4.1.1. JUSTIFICATION 7
4.1.2. OBJECTIF GÉNÉRAL 7
4.1.2.1. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 8
4.1.3. TÂCHES A ACCOMPLIR 9
4.2. ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTICULIEREMENT DE LA FINANCE CLIMATIQUE 10
4.2.1. JUSTIFICATION 10
4.2.2. OBJECTIF GENERAL 10
4.2.2.1. OBJECTIF SPECIFIQUE 11
4.2.3. TACHES A ACCOMPLIR 12
5. COORDINATION ET SYNERGIES 13
6. TABLEAU DES LIVRABLES DE LA CONSULTATION 14
7. EXPÉRIENCE DU CABINET ET COMPOSITION DE L'EQUIPE DU POUR LA MISSIO 15
7.1. EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU CABINET 15
7.2. REFERENCES DU CABINET 15
8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU POUR LA MISSION 16
9. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE 18
9.1. SUPERVISION 18
9.2. ACCES A L'INFORMATION 18
9.3. ATELIERS DE VALIDATION ET AUTRES REUNIONS 18
10. LANGUE DE TRAVAIL ET ASSURANCE 18
11. DUREE DU CONTRAT ET REMUNERATION 18
12. CRITERES D'EVALUATION 19

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du projet

Le Projet Nexus Eau Énergie Climat Résilience Agriculture (NEW-ERA), d'une durée de 24 mois, estimé à 2 millions d'UA, bénéficiera d'un Prêt du FAD de 1,00 millions d'UC, Don du AWF de 500.000,00 UC et du GCA de 293 816 UC, et 206 184 UA de Gouvernement de São Tomé-et-Príncipe.
Ce projet vise à renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur et à fournir les connaissances nécessaires à un développement harmonieux, intégré et inclusif du secteur, ainsi qu'à une gestion efficace des ressources en eau à São Tomé-et-Príncipe, afin d'optimiser sa contribution au développement des secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture.

L'objectif du projet est de réaliser les études nécessaires aux investissements prévus dans le cadre du projet NEW-ERA. Ce projet vise à renforcer les capacités de tous les acteurs du secteur et à fournir les connaissances nécessaires à un développement harmonieux, intégré et inclusif du secteur, ainsi qu'à une gestion efficace des ressources en eau à São Tomé-et-Príncipe, afin d'optimiser sa contribution au développement des secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture.

Plus précisément, il contribuera à : (i) créer les conditions permettant d'atteindre un accès à l'eau pour tous ; (ii) accroître durablement la capacité installée de production d'énergie et améliorer l'accès à l'électricité ; (iii) améliorer la capacité de production alimentaire dans la zone du projet d'ici à 2030, grâce au développement d'infrastructures adéquates et résilientes face aux changements climatiques, et au renforcement de la qualité et de l'efficacité des services d'eau et d'énergie. iv) Établir les bases d'une gouvernance adéquate et responsable des ressources en eau, en tenant compte des usages concurrents (énergie, agriculture, etc.) autour de la ressource à l'échelle du bassin versant ; v) garantir la pleine résilience des écosystèmes et des populations de la zone du projet face aux effets des changements climatiques.

Le projet sera mis en œuvre selon trois composantes : I) Renforcement des capacités, gestion et développement des ressources en eau pour une croissance socio-économique durable et inclusive ; II) Préparation des investissements dans le domaine de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire ; III) Coordination et gestion du projet.

Le Groupe de la Banque Africaine de Développement dénommé ci-après par la Banque, est le premier partenaire multilatéral à appuyer la mise en œuvre du projet. Le bénéficiaire est le Ministère de l'Infrastructure et des Ressources naturelles (MIRN), dont l'évaluation a confirmé ses compétences en gestion fiduciaire et son expérience dans la mise en œuvre de projets similaires. Pour l'exécution de ce PPP, et par souci d'efficacité et de synergie, l'unité de gestion de projet (UGP) sera la même que celle du PRIASA (Projet de congestion des extrêmes climatiques pour la résilience de l'agriculture et de la pêche).

1.2. CONTEXTE GERAL

Malgré les efforts récemment déployés par le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe (STP) dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau, la situation dans les différents secteurs reste préoccupante.

En ce qui concerne l'agriculture : le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie, représentant environ 12,4 % du PIB et 23 % des recettes totales d'exportation en 2022. Le secteur manque d'une chaîne de valeur structurée et se heurte par conséquent à un certain nombre de défis, à savoir : une faible productivité agricole due à des techniques de production rudimentaires ; des terres cultivables limitées ; un nombre insuffisant d'experts agricoles ; des infrastructures de soutien inadéquates en matière de stockage, de transformation et de valorisation, ainsi qu'un réseau de transport rural déficient ; l'absence de services de financement spécialisés ; l'indisponibilité d'intrants tels que les engrais, les variétés de semences améliorées, les machines, les pompes à eau pour l'irrigation et les solutions de serres ; et la forte dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires.

En ce qui concerne le secteur de l'électricité : la production d'électricité continue de reposer sur les combustibles fossiles importés, qui couvrent 95 % de l'approvisionnement énergétique du pays, ce qui rend l'approvisionnement en électricité coûteux et peu fiable. Le secteur énergétique de STP est confronté à plusieurs défis, notamment une dépendance excessive à l'égard des combustibles fossiles, non durables et nuisibles à l'environnement, le vieillissement des infrastructures électriques et un entretien limité, ce qui se traduit par un approvisionnement en électricité irrégulier. Les tarifs ne reflètent pas non plus les coûts, malgré le coût élevé de l'électricité, qui s'élève à environ 0,30 dollar américain par kWh. Le secteur de l'électricité est essentiel à la transformation du pays, tant pour son développement économique que social. La « Visão 2030 » (Vision 2030) de Sao Tomé-et-Principe et la Stratégie nationale de développement durable 2026-2040 (NSDS) constituent la base des plans nationaux de développement (PND) du gouvernement.

Selon les données du Programme conjoint de surveillance de l'eau potable et de l'assainissement de l'OMS et de l'UNICEF, en 2024, 78 % et 49 % de la population auront respectivement accès à une eau potable de meilleure qualité et à des installations sanitaires améliorées. Ces réseaux ne fonctionnent pas 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et l'approvisionnement en eau est géré manuellement en fonction de la disponibilité de l'eau. L'approvisionnement en eau dans le pays constitue un défi majeur, tant dans les zones urbaines que rurales, où les infrastructures et les capacités institutionnelles et humaines sont limitées.

Cette situation montre que le pays doit relever plusieurs défis afin d'améliorer la situation générale de de ces secteurs. Ceci commence par la réalisation des études de préparation des investissements, sans lesquels les financements nécessaires pour la réalisation des infrastructures ne pourront être mobilisés. Aussi, le Gouvernement de Sao Tomé et Principe a sollicité l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour le financement de la Phase de préparation du projet « Nexus Eau-Energie-Agriculture et Résilience au changement climatique (WERA) dont l'objectif

principal est d'élaborer les études nécessaires pour les investissements. Il permettra également de renforcer les capacités de tous les acteurs concernés des secteurs ciblés et de fournir les connaissances indispensables au développement harmonieux, intégré et inclusif de ces secteurs, ainsi qu'à la mise en œuvre et à la gestion efficaces des ressources en eau sur l'île de Sao Tomé, afin d'optimiser la contribution au développement des secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture.
Plus précisément, le projet contribuera à :

- Créer les conditions permettant d'assurer un accès universel à l'eau ;
- Augmenter de manière durable la capacité de production d'électricité installée et améliorer l'accès à l'électricité ;

Améliorer la capacité de production alimentaire dans la zone du projet d'ici 2030 grâce au développement d'infrastructures adéquates, résilientes aux effets du changement climatique, et au renforcement de la qualité et de l'efficacité des services d'eau et d'électricité ;
Jeter les bases d'une gouvernance adéquate et responsable des ressources en eau, en tenant compte des utilisations concurrentes (énergie, agriculture, etc.) de ces ressources au niveau des bassins ; et

- Garantir la pleine résilience des écosystèmes et des populations de la zone du projet face aux effets du changement climatique.

Les études à réaliser sont classées en trois groupes comme indiqué ci-dessous :

i) Etudes hydrométéorologiques et climatologiques comprenant i) des études et formation sur les risques hydrométéorologiques et climatiques dans les bassins hydrographiques des fleuves Manuel Jorge et Rio d'Ouro et ii) des études pour l'optimisation du réseau d'observation hydrologique ;
ii) Elaboration du plan de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des infrastructures, comprenant : i) Plans directeurs résilients au changement climatique et à faibles émissions de carbone pour le développement et la gestion intégrés des ressources en eau, ii) Etude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale et d'avant-projet détaillé pour la construction d'un barrage à buts multiples sur le fleuve Rio d'Ouro et la construction d'une station de traitement des eaux d'une capacité de 2000 m^3/h, iii) Élaboration d'un plan directeur d'assainissement à l'échelle de la vile de São Tomé, incluant le développement du secteur privé et iv) Étude pour l'acquisition et l'installation d'une station modulaire de traitement de l'eau ;
iii) Etude pour l'amélioration des performances opérationnelles et de renforcement des capacités comprenant: i) la conception et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités et ii) l'assistance technique pour la mobilisation des ressources, particulièrement de la finance climatique.
Aussi, les présents Termes de référence sont élaborés pour décrire les modalités de réalisation des études hydrométéorologiques et climatologiques. Ils serviront ainsi pour la sélection de la firme chargée de la réalisation de ces études.

2. OBJECTIF

L'objectif général de la présente consultation est de renforcer durablement les performances opérationnelles, institutionnelles et financières des acteurs publics des secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique à São Tomé-et-Príncipe, et d'améliorer leur capacité à mobiliser et à accéder aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des investissements prioritaires, notamment à travers la finance climatique.

À travers cette consultation, il s'agit notamment de :

- diagnostiquer les capacités opérationnelles et institutionnelles des principales institutions concernées ;
- identifier les réformes prioritaires nécessaires à l'amélioration de leur performance ;
- élaborer un programme structuré de renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles ;
- renforcer les capacités nationales en matière de mobilisation des ressources financières ;
- identifier et prioriser les institutions et mécanismes de financement pertinents, en particulier les mécanismes de finance climatique ;
- transformer les projets prioritaires identifiés dans le cadre du projet NEW-ERA en propositions susceptibles d'être soumises aux partenaires financiers ;
- accompagner les institutions nationales dans la préparation et la soumission des demandes de financement ;
- contribuer ainsi à créer les conditions institutionnelles, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre durable des investissements du projet NEW-ERA et au développement des secteurs concernés

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

A toutes les étapes de la consultation, et autant que possible pour toutes les tâches que la firme devra mettre en œuvre, la démarche participative sera systématiquement privilégiée. Les parties prenantes et les bénéficiaires du projet devront être impliqués de manière à ce qu'elles soient les véritables porteurs des documents qui résulteront de la consultation.
Le consultant devra également s'inspirer des stratégies utilisées dans d'autres pays en développement pour améliorer les performances opérationnelles des secteurs ciblés et l'augmentation des flux de financements vers ces secteurs, particulièrement en mobilisant plus de ressources de la finance climatique.
Pour y parvenir, en plus des ateliers et réunions de lancement de la consultation et de validation des documents produits, qu'organisera l'Unité de gestion du projet (UGP), le consultant organisera avec l'appui du MIRN, des réunions physiques et virtuelles avec les personnes ressources et acteurs concernés, notamment les partenaires traditionnels au développement intervenant à STP et de nouveaux partenaires potentiels à identifier.

4. TACHES ET RÉSULTAT

Tableau 1 – Taches et résultat

N.º	Travail	Résultat principal
1	**Diagnostic institutionnel et renforcement des capacités opérationnelles**	Analyser les capacités actuelles des institutions ciblées, à identifier les insuffisances et les réformes prioritaires, puis à élaborer un programme opérationnel permettant d'améliorer durablement leurs performances.
2	**Assistance technique pour la mobilisation des ressources et développement de la finance climatique**	Renforcer la capacité des institutions nationales à identifier les sources de financement, à établir des relations avec les partenaires financiers, à préparer des projets bancables et à élaborer et soumettre des demandes de financement, avec une attention particulière à la finance climatique

4.1. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

4.1.1. Justification

Les évaluations récentes et celles effectuées dans le cadre de la préparation du projet WERA ont montré que la majorité des institutions des secteurs de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique sont peu performantes, ce qui réduit ainsi l'impact de leurs actions dans le développement du pays alors que ces secteurs constituent des piliers majeurs de l'économie de Sao Tomé et Principe.

Des réformes profondes doivent donc être entreprises afin de renforcer les capacités des institutions nationales (Autorité nationale de régulation (AGER), Entreprise nationale de l'eau et de l'énergie (EMAE), Direction générale des ressources naturelles et de l'énergie (DGRNE), Institut national des ressources en eau (INA) et des ministères en charge de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'environnement et du changement climatique et leur permettre ainsi de jouer pleinement leurs rôles dans le développement socio-économique du pays, notamment par le renforcement du nexus « Eau-Energie-Agriculture et Résilience au changement climatique) ».

Pour ce faire, une assistance technique sera mise en place pour accompagner le pays dans la conduite de ce programme de réformes.

4.1.2. Objectif général

L'objectif est d'évaluer les capacités opérationnelles des institutions publiques ciblées, d'identifier les principales contraintes institutionnelles et organisationnelles et de proposer un programme réaliste, chiffré et planifié de réformes et de renforcement des capacités.

Devra couvrir notamment les politiques et stratégies sectorielles, le cadre juridique et réglementaire, le financement des interventions, les ressources humaines et le développement des compétences, les infrastructures et services publics ainsi que l'innovation et la recherche-action.

4.1.2.1. Objectif spécifique

a) Élaboration du rapport de démarrage

Le Cabinet devra présenter sa compréhension des TdR, sa méthodologie détaillée, son calendrier d'intervention, les outils de collecte et d'analyse des données ainsi que la liste des principales institutions et personnes à consulter.

Résultat attendu : un cadre méthodologique et opérationnel validé permettant le démarrage effectif de la consultation.

b) Évaluation des besoins en renforcement des capacités

Le Cabinet réalisera un diagnostic des capacités opérationnelles et institutionnelles des structures ciblées, en analysant notamment :

- les politiques et stratégies ;
- le cadre législatif et réglementaire ;
- les mécanismes de financement ;
- les ressources humaines et compétences ;
- les infrastructures et services publics ;
- les systèmes organisationnels et de gestion ;
- l'innovation et la recherche-action ;
- les facteurs externes influençant les performances institutionnelles.

Résultat attendu : un diagnostic institutionnel consolidé identifiant les principaux déficits de performance et les priorités de réforme.

c) Élaboration du programme de renforcement des capacités opérationnelles

Sur la base du diagnostic, le Cabinet élaborera un programme comprenant :

- les institutions ciblées ;
- les réformes prioritaires ;
- les actions de renforcement des capacités ;
- les besoins en ressources humaines et compétences ;
- les coûts indicatifs ;
- le calendrier de mise en œuvre ;
- les modalités institutionnelles de mise en œuvre ;
- les sources potentielles de financement ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Résultat attendu : un programme de renforcement des capacités opérationnelles réaliste, chiffré, hiérarchisé et directement utilisable par les institutions nationales.

d) Rapport final

Le Cabinet consolidera les activités réalisées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les recommandations pour la mise en œuvre du programme.

Résultat attendu : un rapport final validé de la consultation.

4.1.3. Tâches à accomplir

a) Elaboration du rapport de démarrage

Avant le démarrage de la consultation proprement dite, le consultant devra élaborer un rapport de démarrage dans lequel il décrira sa compréhension des Termes de référence, sa méthodologie de travail et le calendrier final d'exécution de la consultation. Il indiquera également la liste des institutions et personnes qu'il souhaite rencontrer pour permettre à l'Unité de gestion du projet de faciliter les rencontres avec ces derniers. Il pourra également proposer des modifications ou améliorations des TdRs, pour en faciliter la compréhension ou la mise en œuvre.

Ce rapport sera formellement validé par le MIRN et servira ensuite d'unique cadre de référence pour le suivi de l'exécution du projet.

b) Evaluer les besoins en renforcement des capacités

La première étape du processus d'évaluation des besoins en renforcement des capacités est la réalisation d'un état des lieux sur les capacités opérationnelles des institutions publiques des secteurs ciblés. Cette évaluation se fera sur les plans i) de politiques et stratégies sectorielles, ii) du cadre juridique (législatif et règlementaire) de leur interventions, iii) du financement des interventions, iv) des ressources humaines et du développement de leurs compétences, v) de la satisfaction des besoins en infrastructures et servies publics et vi) de l'innovation et la recherche-action.

Le renforcement des compétences en gestion des systèmes d'observation hydrométéorologique et climatologique, l'étude se limitera donc aux autres préoccupations de gestion des ressources humaines ci-dessus énoncés.
L'évaluation tiendra également compte des facteurs influençant les performances des institutions, notamment l'environnement externe.

A l'issue de cette évaluation, le consultant produira un rapport dans lequel il formulera des recommandations sur les préoccupations prioritaires pour lesquelles des reformes doivent être engagées. Ce rapport sera validé au cours d'un atelier national de validation afin de circonscrire le cadre des réformes à entreprendre.

c) Elaborer le Programme de renforcement des capacités opérationnelles des institutions ciblées

Le programme de renforcement des capacités institutionnelles consistera donc en i) la description des institutions ciblées, ii) la description des types de réformes à entreprendre,

iii) l'évaluation du coût de leur mise en œuvre, iv) la planification de leur mise en œuvre, v) la définition des modalités de leur mise en œuvre et de leur financement ainsi que vi) la définition des modalités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre desdites reformes.

d) Rapport final

A la fin de la consultation, le consultant élaborera un rapport final dans lequel il décrira les activités réalisées à la fois dans le cadre de la consultation, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et les leçons tirées.

4.2. ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTICULIEREMENT DE LA FINANCE CLIMATIQUE

4.2.1. Justification

Les études en préparation devant aboutir à des réformes sectorielles et des projets bancables pour le développement des infrastructures d'eau, d'énergie et agricoles, il est nécessaire de prévoir des dispositions pour mobiliser à temps les financements sans lesquels la réalisation de ces investissements ne peut être envisagée.

Pour ce faire, le projet a prévu la mise en place d'une assistance technique pour la mobilisation des ressources financières, en se focalisant sur la finance climatique. En effet, la finance climatique est la source privilégiée pour des flux de capitaux publics, privés ou associatifs, spécifiquement mobilisés pour soutenir la lutte contre le changement climatique. Elle englobe l'ensemble des financements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger les populations contre les impacts inévitables du dérèglement climatique. Compte tenu du fait qu'elle repose sur deux piliers que sont les mesures d'atténuation et celles d'adaptation au changement climatique, les projets en préparation par le Projet REWA sont donc tous éligibles à ce mode de financement du développement.
Par ailleurs, bien que cette opportunité existe et que des instruments financiers tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC / GCF, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM / GEF), le Fonds d'Investissement Climatiques (FIC / CIF), le Fonds d'Adaptation (FA) et les différentes fonds fiduciaires et initiatives spéciales de la BAD et de la Banque mondiale sont opérationnels, les pays africains dont STP n'arrivent toujours pas à accéder facilement à ces ressources. Aussi, il est plus que nécessaire de mettre en place une assistance technique dans le cadre du projet WERA afin de permettre au MIRN de se familiariser avec la finance climatique et d'attirer ces financements pour la réalisation des investissements qui seront préparés.

4.2.2. Objectif général

L'objectif est de renforcer la capacité du MIRN et des institutions concernées à identifier les sources de financement, à développer un portefeuille de projets éligibles et à préparer et soumettre des demandes de financement auprès des partenaires financiers, en accordant une attention particulière aux mécanismes de finance climatique.

4.2.2.1. Objectif spécifique

a) Cartographie des institutions et mécanismes de financement climatique

Le Cabinet devra identifier, analyser et classer les institutions financières et mécanismes pertinents, notamment :

- banques multilatérales de développement ;
- fonds climatiques ;
- fonds d'adaptation ;
- fonds environnementaux ;
- mécanismes régionaux ;
- partenaires bilatéraux ;
- fondations et autres partenaires financiers pertinents.

La cartographie devra préciser leurs domaines d'intervention, critères d'éligibilité, instruments financiers, conditions d'accès, possibilités de financement pour les pays insulaires et pertinence pour São Tomé-et-Príncipe.

Résultat attendu : une cartographie hiérarchisée des partenaires et mécanismes de financement prioritaires.

b) Concertation avec les partenaires financiers ciblés

Le Cabinet organisera, avec le MIRN, des consultations avec les institutions prioritaires et préparera les notes conceptuelles nécessaires à ces échanges.

Les consultations devront permettre notamment :

- de présenter les priorités d'investissement ;
- d'identifier les instruments financiers appropriés ;
- de vérifier l'éligibilité des projets ;
- d'identifier les exigences documentaires ;
- de convenir des étapes nécessaires à la préparation des demandes de financement.

Résultat attendu : une stratégie concertée de mobilisation des ressources et une liste priorisée de partenaires financiers.

c) Préparation et soumission des demandes de financement

Le Cabinet accompagnera le MIRN et les institutions concernées dans :

1. l'élaboration des fiches de projets ;
2. l'analyse de leur éligibilité ;
3. la constitution d'un portefeuille de projets prioritaires ;
4. la préparation des propositions de financement ;
5. la soumission des demandes aux partenaires ciblés ;
6. le suivi technique des demandes soumises.

Résultat attendu : un portefeuille de projets éligibles et un ensemble de demandes de financement préparées et soumises aux partenaires financiers pertinents.

4.2.3. Tâches à accomplir

L'assistant technique en mobilisation des ressources financières est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour attirer, sécuriser et diversifier les flux de financements vers la République de STP, en mettant plus l'accent sur la finance climatique afin de sécuriser les ressources pour les investissements en préparation dans le cadre du projet WERA et pour le développement de nouveaux projets. Ses principales tâches sont les suivantes :

a) : Réaliser une cartographie des institutions de la finance climatique intervenant en Afrique et à STP

Le but de la cartographie des institutions de la finance climatique est de recenser, d'analyser et de structurer l'écosystème de ces institutions afin de les classer selon leurs types (banques de développement multilatérales, fonds fiduciaires internationaux, fonds fiduciaires associés à des banques régionales, organisations philanthropiques et autres bailleurs de fonds) et leurs critères d'intervention.

Le Consultant devra ensuite identifier les institutions dont les zones d'intervention couvrent la République Démocratique de Sao Tomé et Principe. Celles-ci seront classées par ordre de priorité suivants les critères prédéfinis parmi lesquels on peut citer : i) La part des financements accordés à l'Afrique, ii) La part de financement pour des investissements d'adaptation, iii) l'intérêt pour les pays insulaires, etc…).

b) : Organiser des concertations avec les institutions ciblées

La liste des institutions prioritaires à consulter sera arrêtée de concert avec le MIRN. Le consultant procèdera ensuite à la préparation d'une note conceptuelle décrivant et justifiant : i) le processus de mobilisation de la finance climatique mis en place à STP, ii) les actions déjà réalisées, notamment le choix des institutions à consulter, iii) l'objectif et les résultats attendus des concertations et iv) le calendrier prévisionnel des concertations et v) les étapes post-concertations.

Les concertations seront organisées de façon physique pour les partenaires dont les bureaux sont à Sao Tomé et de façon virtuelle pour les autres partenaires. En fonction des conclusions et recommandations formulées, le consultant de concert avec le MIRN, établira la liste définitive des partenaires auprès desquels seront adressées des demandes de financement.

c) Préparer et soumettre des demandes de financement des investissements

L'élaboration des demandes de financement se fera en deux étapes :

Etape 1 : Elaboration des fiches de projets

Ce sont des notes synthétiques qui décrivent les éléments clés des projets, notamment : i) le contexte, ii) les objectifs, iii) les composantes et les activités, iv) les modalités de mise en œuvre et v) le coût du projet.

Etape 2 : Examen des fiches de projets et avis sur leur éligibilité
Ces fiches seront ensuite transmises par le MIRN aux partenaires ciblés pour un avis sur l'alignement des projets proposés aux axes d'intervention desdits partenaires. Les projets jugés pertinents et éligibles aux financements des partenaires ciblés constitueront le portefeuille de projets à préparer par le MIRN

Etape 3 : Elaboration et soumission des demandes de financement
Le consultant, avec l'appui des cadres de l'INA et du MIRN procèderont ensuite à l'élaboration des demandes de financement qui seront adressées aux partenaires ciblés. Le suivi du traitement de ces demandes sera assuré par le MIRN.

5. COORDINATION ET SYNERGIES

Les résultats del diagnostic institutionnel et renforcement des capacités opérationnel-lespermettront notamment :

- d'identifier les faiblesses institutionnelles qui peuvent limiter la préparation, la gestion et l'exécution des projets d'investissement ;
- de définir les besoins en compétences et en réformes nécessaires pour améliorer la capacité des institutions à gérer les financements mobilisés ;
- de préciser les besoins institutionnels qui devront être pris en compte dans les projets et programmes soumis aux partenaires financiers.

Les résultats de la mobilisation des ressources et développement de la finance clima-tique permettront, à leur tour :

- d'identifier les opportunités de financement correspondant aux besoins et priorités nationales ;
- de transformer les investissements prioritaires en fiches de projets et propositions de financement ;
- de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des réformes et investissements identifiés ;
- de renforcer les capacités des institutions nationales à accéder durablement aux ressources de la finance climatique.

Ainsi, le diagnostic et le programme de renforcement des capacités issus du diagnostic institutionnel et renforcement des capacités opérationnelles contribueront à créer les conditions institutionnelles nécessaires à la bonne utilisation des financements mobilisés.

Inversement, la stratégie de mobilisation des ressources et les opportunités de financement devront tenir compte des capacités institutionnelles et organisationnelles.

La consultation devra donc aboutir à une approche intégrée combinant **réformes institutionnelles, renforcement des capacités, préparation des projets et mobilisation des financements**, afin de contribuer directement à l'objectif global du projet NEW-ERA.

6. TABLEAU DES LIVRABLES DE LA CONSULTATION

Les produits seront consolidés dans un **seul cadre global de livrables**, tout en conservant les rapports techniques spécifiques à chaque conseil.

Tableau 2 - Livrables de la consultation

N°	Livrable / Produit	Échéance indicative	Langue / format
1	**Rapport de démarrage de la consultation** intégrant la méthodologie globale, le calendrier détaillé et l'organisation des conseil	M0 + 1 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et un (1) exemplaire de chaque version papier.
2	**Rapport d'évaluation des besoins en réformes et renforcement des capacités sectorielles**	M0 + 2 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et un (1) exemplaire de chaque version papier.
3	**Programme de renforcement des capacités opérationnelles des institutions publiques**	M0 + 3,5 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et deux (2) exemplaire de chaque version papier.
4	**Cartographie des institutions et mécanismes de finance climatique et autres partenaires financiers prioritaires**	M0 + 5 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et deux (2) exemplaire de chaque version papier.
5	**Répertoire des projets éligibles aux financements climatiques – Compendium des fiches de projets**	M0 + 6 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et un (1) exemplaire de chaque version papier.
6	**Répertoire des demandes de financement préparées et adressées aux partenaires financiers**	M0 + 7 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et un (1) exemplaire de chaque version papier.
7	**Rapport final consolidé de la consultation**, présentant les activités réalisées dans le conseil, les résultats obtenus, les synergies, les difficultés, les leçons apprises et les recommandations	M0 + 7 mois	Un fichier électronique en portugais et en anglais et un (1) exemplaire de chaque version papier.

7. EXPÉRIENCE DU CABINET ET COMPOSITION DE L'EQUIPE DU POUR LA MISSIO

7.1. Expérience et qualification du cabinet

Le Cabinet devra être une firme légalement constituée, disposant d'une expérience avérée dans les domaines du **développement institutionnel, de la réforme des administrations publiques, du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources, du financement du développement et de la finance climatique**.

Le cabinet devra également démontrer une expérience spécifique dans au moins trois (3) missions similaires, réalisées au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation d'études, de missions de conseil ou d'assistance technique comparables.

L'expérience devra être démontrée par des références de missions effectivement réalisées ou achevées, avec indication du client, de la période d'exécution, du montant du contrat, des principales prestations réalisées et des coordonnées d'une personne de référence.
Une expérience dans les petits États insulaires en développement (PEID/SIDS), pays tropicaux, pays africains ou contextes présentant des contraintes institutionnelles et techniques similaires à São Tomé-et-Príncipe constituera un avantage.

7.2. Références du cabinet

Le Client pourra demander aux cabinets de fournir, pour chaque référence, les informations suivantes : le nom du projet, le pays, le client, la période d'exécution, la valeur du contrat signé, une description des services fournis, le rôle du cabinet dans la mission ainsi que les coordonnées du client permettant de vérifier la référence. L'AE pourra également demander des pièces justificatives complémentaires, notamment des certificats de bonne exécution ou des documents similaires, si nécessaire.

8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU POUR LA MISSION

Les personnels considérés pour la mission sont les suivants :

Tableau 3 : Personnels pour la mission

N.º	Experts	Profil / Rôle Principal	Tâches Principales	Durée d'intervention (H/M)
1	**Coordinateur de la Mission**	Spécialiste en Développement Institutionnel ou des domaines connexes, avec un diplôme universitaire. Expertise en développement institutionnel, gestion des ressources humaines ou domaine connexe (Financement, Planification du Développement, Économie). Expérience minimale : 15+ ans en coordination de missions de développement institutionnel et financement.	• Coordination générale de la mission de conseil. • Élaborer le rapport de démarrage • Superviser l'évaluation des besoins en réformes institutionnelles • Coordonner l'évaluation des capacités opérationnelles des 5 institutions-cibles • Assurer la mise en œuvre de la méthodologie participative • Faciliter l'articulation avec le MIRN et l'INA • Assurer la qualité des rapports finaux	**7**
2	**Spécialiste en Financement du Dévelop-pement / Mobi-lisation des Ressources**	Spécialiste en financement du développement et mobilisation des ressources, avec un diplôme universitaire. Expérience minimale : 10 + ans en financement de projets de développement et mobilisation de ressources auprès d'institutions financières internationales.	• Réaliser la cartographie des institutions de financement climatique • Identifier et classer les institutions intervenant à STP • Organiser et conduire les concertations avec les partenaires financiers • Préparer les notes conceptuelles pour les concertations • Élaborer les fiches de projets éligibles • Préparer et soumettre les demandes de financement • Assurer le suivi du traitement des demandes auprès des partenaires	**4**
3	**Spécialiste en Réforme Insti-tutionnelle /**	Spécialiste en gestion publique, réformes administratives et	• Conduire le diagnostic des capacités opérationnelles des institutions	**2,5**

N.º	Experts	Profil / Rôle Principal	Tâches Principales	Durée d'intervention (H/M)
	Gestion Publique	développement organisationnel, avec un diplôme universitaire. 10+ ans d'expérience dans les pays en développement (de préférence Afrique).	• Évaluer les politiques, la législation et le cadre réglementaire	
			• Analyser les ressources humaines et le développement des compétences	
			• Évaluer les infrastructures et les services publics	
			• Formuler des recommandations sur les réformes prioritaires	
			• Participer à l'élaboration du programme de renforcement des capacités	
4	**Spécialiste en Finance Climatique**	Spécialiste en Finance Climatique, avec un diplôme universitaire. Spécialiste ayant une expérience avérée dans les mécanismes de financement climatique (FVC, FEM, CIF, Fonds d'Adaptation, etc.). Ayant au moins 15 ans d'expérience professionnelle, avec la connaissance des critères d'éligibilité et d'accès à ces fonds.	• Évaluer l'éligibilité des projets aux financements climatiques	**1,5**
			• Conseiller sur la structuration des projets pour FVC, GEF, CIF	
			• Identifier les opportunités de financement climatique	
			• Préparer la documentation technique pour les demandes de financement	
			• Conseiller sur la mobilisation de la finance climatique	
5	**Spécialiste en Systèmes d'Information / Documentaliste**	Spécialiste en gestion de données, SIG (Système d'Information Géographique) et documentation, avec un diplôme universitaire. Connaissance des outils numériques pour le cartographie et l'analyse.	• Compiler et organiser	**1,0**
Total (7 mois)				**16**

9. CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

9.1. Supervision

L'Unité de gestion du projet (UGP) mise en place dans le cadre du Projet PRIASAIII assurera la gestion administrative et financière de la consultation. Le cabinet travaillera sous la supervision du Directeur de l'INA.
Le Comité technique mis en place dans le cadre du projet sera chargé de la validation des différents livrables/produits et le Comité de pilotage du projet, présidé par le Président de l'INA assurera la supervision générale du projet et veillera à son exécution conformément aux présents TDRs.

9.2. Accès à l'information

L'UGP assurera la coordination et la liaison entre l'équipe du cabinet et l'ensemble des structures et services concernés par le projet. Elle facilitera les contacts, les visites dans les zones de l'étude et veillera à ce que le cabinet ait accès à tous les renseignements, études et documents disponibles qui lui sont nécessaires pour réaliser avec satisfaction de la consultation.

9.3. Ateliers de validation et autres réunions

Les ateliers de lancement et de validation seront organisés par l'UGP. En revanche, dans le cadre de ses investigations, le cabinet initiera au besoin des réunions de concertation directe avec les acteurs et parties prenantes qu'il identifiera et l'UGP l'assistera à cet effet.

10. LANGUE DE TRAVAIL ET ASSURANCE

Les langues de travail seront le anglais et le português. Par conséquent tous les livrables doivent être rédigés dans au moins une de ces deux langues. Cependant, des résumés exécutifs de chaque livrables seront rédigés en anglais et portugais.

11. DUREE DU CONTRAT ET REMUNERATION

La durée initiale du contrat est d'**sept (07) mois**. Toute prolongation doit faire l'objet d'un accord entre INA et la partie contractante.

12. CRITERES D'EVALUATION

Tableau 4 : Critères analyse

Critères **(Système de points pour l´évaluation des** candidatures**)**	**Points**
1. Expérience générale du Cabinet	30
2. Expériences spécifique du Cabinet dans les tâches à accomplir	45
3. Disponibilité d'un personnel approprié pour la mission	20
4. Expérience dans des zones géographiques similaires	5
Total de points	**100**